



## Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 7 septembre 2021

**Retour sur la session des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2021 du Grand Conseil neuchâtelois**

[ordre du jour de la session des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2021](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

**Loi sur la police neuchâteloise ([21.006ce](#) et [21.006com](#))**

### **Une révision pour plus de lisibilité**

*La députée Josiane Jemmely a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les député-es,

Le groupe socialiste a examiné avec intérêt le rapport 21.006, qui traite des sujets suivants:

1. Transposition de la loi cantonale sur la police avec les règles de Schengen en matière de protection des données ;
2. Éclaircissements sur la procédure relative aux mesures d'éloignement ;
3. Adaptation des règles relatives à la pose de balises par la police en amont des enquêtes avec une jurisprudence nouvelle du tribunal fédéral.

Le groupe socialiste comprend bien que l'augmentation de la charge de travail engendrée par la mise en conformité de la loi sur la police neuchâteloise avec Schengen nécessitera des ressources humaines supplémentaires dans le domaine de la sécurité informatique et technique. Le groupe se réjouit également de la création de la fonction de délégué-e à la protection des données, qui sera assumée à l'interne et ainsi n'engendrera pas de coûts annexes.

Globalement, l'actuel projet de loi propose des ajustements et reformulations utiles afin de gagner en lisibilité, en exactitude et en harmonie avec l'organisation réelle de la police neuchâteloise (PONE).

Dans son souci de cohérence et de fidélité à ses valeurs, le groupe socialiste soutiendra les amendements de la commission ainsi que celui du groupe Vert POP à l'article 91, alinéa 3 (nouveau). En revanche, il retire son amendement à l'article 93, alinéas 1 et 2.

A l'unanimité, le groupe socialiste acceptera le projet de loi amendé ainsi que le postulat 21.177 du groupe LR. » •

*Le projet de loi amendé est adopté par 97 voix sans opposition.*



*Le postulat 21.177 est accepté par 72 voix contre 19.*

### **Modernisation des fromageries neuchâteloises ([21.019ce](#) et [21.019com](#))**

#### **Un soutien pour notre terroir qui va dans la bonne direction**

*La députée Rose Lièvre a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, messieurs les député-es,

Le gruyère est l'un des fromages les plus consommés en Suisse, en doux, en surchoix et en bio, ce qui fait la fierté des régions et le bonheur des consommateurs que nous sommes.

Le parti socialiste est convaincu du bien-fondé de soutenir une production qui contribue à une économie locale, qui produit des biens d'exportation de qualité et qui valorise l'image de notre canton. Un développement économique qui tient compte des potentiels de nos régions rurales.

En subventionnant la mise en conformité de nos fromageries, nous démontrons la volonté cantonale d'aider les producteurs à accueillir les volumes supplémentaires que pourrait octroyer l'interprofession.

Le groupe apprécie que sept des fromageries concernées soient des coopératives de montagne, et que la huitième, bien que privée, propose un produit d'exception. Le projet, en se répartissant sur l'ensemble du territoire, favorise les circuits courts en réduisant les distances entre producteurs et transformateurs. Une réalité que le groupe aurait bien aimé retrouver dans la production de gruyère bio mais qui malheureusement n'est pas encore d'actualité, l'attribution des quotas bios et traditionnels se répartissant en fonction de la demande du consommateur.

Nous relevons toutefois que les normes qui permettent la certification de gruyère AOP traditionnel sont bien plus contraignantes pour les éleveurs, que ce soit en termes de fourrage ou de règles de traite des animaux. Ces contraintes garantissent une agriculture un peu plus respectueuse des orientations écologiques et du bien-être animal et nous tiennent à cœur.

Et, parce que certains se sont inquiétés d'un soutien à une agriculture d'élevage, nous relevons qu'il s'agit ici en grande majorité de zone de pâture ne se prêtant pas à une culture maraîchère, et les quantités dont il est question ne s'apparentent aucunement à une agriculture intensive.

Le combat est ailleurs, et notamment sur le prix d'un lait d'industrie qui permette à ses producteurs de privilégier la qualité plutôt que la quantité pour qu'une exploitation de taille familiale puissent être rentable.



## Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste soutiendra à sa grande majorité les propositions de subventionnement de modernisation des fromageries neuchâtelaises.

Merci de votre attention ! » •

*L'entrée en matière est acceptée par 84 voix contre 5.*

*Le projet de décret est accepté par 83 voix contre 4.*

---

### Mobilité aérienne ([21.035ce](#))

#### Une sensibilisation nécessaire aux alternatives écologiques à l'avion

*La députée Marinette Matthey a présenté la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste salue le rapport qui entérine les transports terrestres comme modalité par défaut des déplacements de plusieurs catégories de personnes dans le canton de Neuchâtel (enseignant-es, élèves, personnel administratif, élu-es). Seuls les débouté-es de l'asile et autres expulsé-es par la force continuent d'avoir le privilège de voyager en avion (24 vols vers l'Europe, 22 vers l'Afrique en 2018), soit plus que les membres de l'administration (45 déplacements la même année).

Le groupe socialiste salue le travail de sensibilisation au développement durable auprès des catégories de personnes mentionnées en premier lieu, salue aussi la mention du projet Vitamine et des efforts qui seront fournis pour favoriser les déplacements en transports publics dans le canton, et enfin la thématisation de la nécessité de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> dans les moyens d'enseignement.

Ce rapport manifeste une prise de conscience collective et rend compte d'actions responsables qui y sont liées. Les décisions prises emportent certainement l'adhésion d'une grande majorité de la population neuchâtelaise, et le groupe socialiste propose d'accepter le rapport 21.035 et de classer la motion 19.116 en remerciant le Conseil d'État pour son rapport.» •

*Le classement de la motion est accepté non combattu.*

---

### Contribution de solidarité ([20.141com](#) et [20.141 avis ce](#))

#### Un premier pas raisonnable pour consolider l'État

*Le député Antoine de Montmollin a présenté les arguments du groupe.*



## Nouvelles du Grand Conseil

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

La crise sanitaire Covid-19 que nous traversons a rendu nécessaire une intervention sans précédent de l'État dans la vie de l'ensemble de la population. En premier lieu bien sûr afin de fixer les règles et les contraintes qui ont permis de limiter les dégâts en termes de santé, puis, par la suite, afin de soutenir notamment les entreprises et les salariés empêchés d'exercer leurs activités.

Cette intervention massive de l'État dans l'économie, à tous les niveaux institutionnels, n'a que peu été remise en question. Il est en effet vite apparu que, même pour les plus libéraux d'entre nous, la mise en place de politiques économiques, sanitaires mais également sociales de manière combinée était nécessaire pour faire face à la situation extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons encore aujourd'hui. En particulier, sans les systèmes multiples d'aides à fonds perdus, de prêts, de chômage partiel, d'APG exceptionnelles, il aurait été impossible de maintenir notre tissu économique en vie.

Beaucoup d'entre nous ont ainsi remarqué qu'en temps de crise, en l'occurrence d'une ampleur que pour le moins ma génération n'a jamais vécu, le garant ultime de notre capacité à surmonter ces obstacles est l'État, que l'on soit indépendant·e, salarié·e, sans emploi ou chef·fe d'entreprise. Nous avons pratiquement toutes et tous, d'une manière ou d'une autre, dû nous en remettre à une forme de solidarité pour faire face à des enjeux qui dépassent de loin les destinées individuelles. Et l'État a répondu présent, malgré les sommes colossales en jeu.

La crise Covid-19 continue d'occasionner des coûts significatifs en termes sanitaires, sociaux et économiques. Pour l'État, elle a également entraîné des dépenses supplémentaires importantes ainsi que des pertes de recettes. Elle a ainsi créé ou renforcé les déséquilibres existants en termes budgétaires, alors que nous avons plus que jamais besoin d'un État fort, capable d'investir pour l'avenir.

Dans le même temps, force est de constater que toutes les catégories de la population n'ont pas souffert de la même manière de la crise Covid-19 d'un point de vue économique. Pratiquement toutes les études réalisées montrent que les écarts de richesses se sont accentués pendant la crise. Certaines très grandes fortunes ont même vu leurs revenus exploser, tout en bénéficiant en parallèle des aides de l'État dans certaines de leurs activités.

C'est dans ce contexte que la proposition socialiste s'inscrit. Il s'agit pour nous d'une évidence: il est de notre responsabilité aujourd'hui d'entamer les débats sur la prise en charge des coûts de la crise par les collectivités publiques.

Notre proposition est la suivante : que les 2.5 % de Neuchâteloises et Neuchâtelois qui détiennent une fortune imposable de plus d'un million de francs, et nous parlons bien là de fortune imposable, participent à hauteur de quelques centaines de francs voire quelques milliers de francs pendant deux ans à un effort collectif. Cela doit permettre à l'État d'investir



## Nouvelles du Grand Conseil

dans l'économie réelle, pour continuer à soutenir celles et ceux qui ont souffert de la crise et favoriser une reprise économique durable dès que possible. Si certains qualifient cette mesure de populiste, elle nous paraît au contraire raisonnable et modérée. Tellement modérée qu'elle correspond même aux recommandations du Fonds monétaire international, qui n'est pourtant pas connu pour être un groupuscule d'extrême gauche.

Les années à venir nécessiteront des compromis au sein de ce parlement pour assumer les coûts liés à une crise qui dure bien plus longtemps qu'espéré. Avec ce projet, le groupe socialiste propose un premier pas raisonnable, limité dans le temps, qui permettra à l'État de bénéficier de recettes supplémentaires pour assumer les dépenses passées et à venir. Nous espérons qu'il saura convaincre une majorité d'entre vous. » •

*L'entrée en matière est acceptée par 53 voix contre 47.*

*Le renvoi en commission est refusé par 56 voix contre 42.*

*Le projet de loi est refusé par 52 voix contre 48.*

---

### **Projet de résolution des groupes socialiste et VertPOP : Afghanistan, nous devons agir ! ([21.181](#))**

#### **Face au drame que vit l'Afghanistan, soyons à la hauteur de notre tradition humanitaire**

*La députée Garance La Fata a présenté la résolution.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Nous avons été profondément touchés en voyant les images de Kaboul qui circulent depuis une quinzaine de jours. Qui, ici, partirait en laissant tous ses proches, ses biens, son domicile, son quotidien derrière, en s'agrippant de toutes ses forces à un avion qui quitte le tarmac, si ce n'est pour se sauver ? Pour fuir l'horreur, pour survivre ?

On peut imaginer l'urgence de la situation et l'angoisse de ce qui les attend dans la violence et la tristesse de ces images. Des femmes, des hommes et des enfants, privés de liberté, traqués ou pire encore. Il est très probable que ces gens tentent de quitter le pays par tous les moyens et se trouvent en difficultés dans les pays voisins, sans eau et sans nourriture en plein désert ou en pleine mer.

Les attentats qui ont eu lieu ces derniers jours à l'aéroport n'augurent rien de bon pour la suite. Cela ne fait que confirmer qu'il faut agir vite et montrer notre soutien au peuple afghan en prenant des mesures rapides.

Aujourd'hui, le pays se retrouve à nouveau retranché sur lui-même, aux mains des talibans et de différents groupes djihadistes, après le départ définitif des troupes armées américaines



## Nouvelles du Grand Conseil

avant-hier, rythmé par le son des roquettes tirées par l'EI, 20 ans après le début du conflit en Afghanistan.

Nous ne pouvons pas rester sans rien faire. La Suisse a les moyens d'accueillir beaucoup plus de gens que les 230 personnes annoncées par Madame Keller-Sutter. Plusieurs pays, dont le gouvernement britannique et le Canada, ont l'intention d'accueillir 20'000 réfugiés afghans. Et nous annonçons 230 personnes chez nous ? S'il vous plaît ! Nous pouvons faire mieux. Nous devons faire mieux que ça !

Nous demandons donc que toutes les Afghanes et Afghans présents en Suisse bénéficient d'un statut de protection définitif. Que leurs familles soient rapatriées et regroupées ici. Qu'on accueille un plus grand nombre de personnes vulnérables, en particulier des femmes, des enfants, des personnes issues de minorités, et que l'aide humanitaire en Afghanistan et dans les pays voisins soit augmentée de manière extraordinaire et durable. Les mesures administratives doivent être facilitées, pour celles et ceux qui sont déjà là et celles et ceux qui arriveront les prochains mois.

Chacun, chacune, doit pouvoir vivre libre et digne. Aujourd'hui nous vous demandons d'agir par solidarité envers tous ces gens qui se battent pour leur survie.

Soyons à la hauteur de la longue tradition humanitaire dont nous sommes si fiers. » •

*Le projet de résolution recueille 56 voix contre 40 et 4 abstentions, il est donc refusé.*

---

### **Motion Damien Humbert-Droz : Trop de scrutins tuent les scrutins ! ([21.101](#))**

#### **Une motion trop restrictive sur un vaste problème**

*Le député Romain Dubois a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Cette motion traite d'une problématique chère au groupe socialiste : la participation électorale. Nous constatons toutefois que son objet est beaucoup plus limité qu'il n'en a l'air. Le Conseil d'État veille en effet d'ordinaire à regrouper les scrutins et la seule exception notable est celle qui fait qu'aujourd'hui élections cantonales ou communales ne peuvent pas avoir lieu en même temps qu'un scrutin fédéral.

Se pose donc la question de l'utilité de regrouper les élections cantonales et votations fédérales pour augmenter le taux de participation. À premier abord, cela semble être pertinent. On constate que les citoyennes et citoyens se déplacent presque toujours plus aux urnes lorsqu'il s'agit de prendre position sur des propositions concrètes que lorsqu'il leur faut élire leurs représentant-es. La conclusion pourrait donc être que les élections cantonales gagneraient en participation en ayant lieu le même jour que des votations fédérales.



## Nouvelles du Grand Conseil

Une autre vision a toutefois été défendue lors des débats dans notre groupe : la très forte proximité de votations avec des élections comporte un risque certain de confusion dans les campagnes et, finalement, que la décision populaire d'élire des autorités pour quatre ans soit en quelque sorte polluée par un débat ponctuel et sur une thématique très précise. On imagine bien à quel point une initiative un peu tapageuse pourrait éclipser les débats électoraux de fond sur l'avenir de notre canton.

Sans étude à ce sujet, on ne peut bien sûr adopter définitivement l'une ou l'autre des hypothèses. Mais une chose est sûre, le sujet mérite d'être analysé avant que l'on puisse se prononcer pour ou contre la proposition telle que formulée dans la motion. Le groupe socialiste est en outre d'avis que la participation aux votations et élections devrait faire l'objet d'une réflexion plus large englobant bien sûr la date des votations mais aussi, par exemple, la question des cours de citoyenneté, du vote obligatoire ou encore des assemblées citoyennes.

Par ailleurs, nous tenons toujours toutes et tous vivement à recevoir les résultats d'élections le plus tôt possible. Or le groupe socialiste doute que cette motion soit de nature à accélérer les processus de dépouillements.

En conclusion, pour le groupe socialiste, la focale de cette motion gagnerait à être élargie et surtout, moins catégorique quant à la pertinence de la mesure proposée. Le groupe socialiste refusera donc la motion tout en se montrant très ouvert à un véritable débat, plus large, sur la participation électorale dans notre canton. » •

*La motion est refusée par 66 voix contre 29.*

---

### **Motion des groupes socialiste et VertPOP : La publicité sexiste n'a pas sa place dans notre canton ! (21.109)**

#### **Lutter contre les inégalités passe aussi par l'affichage public**

*La députée Fabienne Robert-Nicoud a défendu la position socialiste.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député·es,

J'éviterai d'être redondante, les précédentes interventions étant partagées par le groupe socialiste. Je souhaite néanmoins appuyer et rappeler certains faits.

À leur anniversaire, les petites filles demandent des poupées LOL avec des paillettes, alors que les garçons veulent des Lego de Ninja. À l'adolescence, « courir comme une fille » devient une insulte. À l'âge adulte, le corps de la femme est considéré comme un objet, sexualisé.

Si les rôles traditionnels de genre ne sont plus imperméables, les femmes continuent pourtant à assumer la grande majorité des tâches ménagères et éducatives, alors que les hommes représentent toujours la plus grande proportion de leaders économiques et politiques.



## Nouvelles du Grand Conseil

On le sait, l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être atteinte. Même s'il y a quarante ans, l'égalité des sexes a été garantie dans notre Constitution. La manière dont nous sommes socialisés dès le plus jeune âge joue un grand rôle.

Nous avons aujourd'hui, ici, l'opportunité de décider de standards en matière de publicité. Nous avons l'opportunité de décider qu'une publicité qui utilise des stéréotypes mettant en cause l'égalité entre les genres n'a pas sa place dans notre canton. Nous avons l'opportunité de décider que les contenus dégradants ne soient pas affichés dans l'espace public.

Au niveau cantonal, il est possible d'agir de manière simple en ce qui concerne l'affichage public. Il est possible de mettre en place une réglementation. Il est possible de définir ce qu'est une publicité sexiste et de décider que nous n'en voulons pas.

Le groupe socialiste espère vivement que nous pourrions ici aussi, à Neuchâtel, nous montrer progressistes, accepter la motion, et décider qu'en matière de publicité certains standards doivent être respectés. Car enfin, il n'est nullement nécessaire d'utiliser des images sexistes pour vendre des biens et services de consommation. » •

*La motion est acceptée par 62 voix contre 30.*

---

**Motion du groupe socialiste : Pour l'égalité salariale dans les entreprises et autres entités mandatées ou subventionnées par le canton de Neuchâtel ([21.125](#))**

### **Après les engagements, le passage à l'acte en matière d'égalité salariale**

*La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

19% de différence salariale entre les femmes et les hommes. Ces chiffres, peu réjouissants, sont issus de l'enquête suisse sur la structure des salaires de cette année. En effet, ils démontrent qu'entre 2014 et 2018, l'écart salarial global entre femmes et hommes a augmenté de près d'un point de pourcentage pour atteindre 19 %. Sur cette différence, la part non-expliquée - la part qui est tout simplement discriminatoire, car elle est basée exclusivement sur le genre - a même augmenté de manière intolérable de 3 % pour s'élever à 45,4 %. Les femmes gagnent ainsi en Suisse 8,6 % de moins que les hommes pour un travail identique et ceci qu'en raison de leur genre. Des statistiques qui se répètent année après année et qui démontrent que les dispositions et les mesures sont insuffisantes pour faire face à cette situation.

En effet, le principe de l'égalité salariale entre femmes et hommes est inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1981. Nous fêtons ses 40 ans cette année. Triste jubilé. Et l'application de cette disposition figure dans la loi fédérale sur l'égalité depuis 25 ans.



## Nouvelles du Grand Conseil

Lors de la précédente législature, nous avons déjà interpellé le Conseil d'État afin de connaître la situation quant à l'égalité salariale au sein de l'administration ainsi que pour les entités parapubliques. Lors de la réponse à notre interpellation, le Conseil d'État nous avait rassuré sur la situation au sein de l'administration mais avait aussi évoqué des pistes d'amélioration afin de maîtriser cette problématique pour les entités subventionnées ou parapubliques.

Trois ans plus tard, nous ne pouvons faire que le constat que rien n'a été fait et que rien n'a été proposé dans ce domaine. Comme si la problématique allait se résorber d'un coup de baguette magique !

Depuis, en 2020, les Chambres fédérales, après un long processus parlementaire, ont décidé que les entreprises comptant de plus de 100 salarié·es doivent vérifier s'il existe une discrimination salariale envers les femmes. Mais rien de plus. Aucune sanction n'est prévue en cas de décèlement d'inégalité.

Là aussi, la baguette magique semble être de mise !

En raison de ce cadre réglementaire fédéral plus que léger et peu contraignant, l'application de la LEg repose ainsi sur les épaules des femmes, qui n'ont d'autre moyen que de déposer plainte. Le droit actuel est tel qu'il fait peser tout le poids de la procédure sur la personne qui dépose plainte, de longues et souvent pénibles démarches. Et la jurisprudence fédérale et les statistiques dans ce domaine démontrent que s'engager dans une telle voie, c'est prendre le risque que les rapports de travail ne s'arrêtent car dans deux tiers des cas, les rapports de travail sont résiliés.

Mais dans ces cas, plus aucune baguette magique ! Nada !

Ce bref tableau pour rappeler que l'État a un rôle à jouer. En 2016, le Canton de Neuchâtel a en effet signé la charte de l'égalité salariale de la Confédération et s'est ainsi engagé à appuyer la mise en œuvre de l'égalité salariale dans son champ d'influence, en tant qu'employeur, lors d'appels d'offres publics ou en tant qu'organes attribuant des subventions. Après cinq ans de non mise en œuvre du texte de la charte, la motion proposée permet de combler cette lacune.

Elle demande au Conseil d'État une révision du cadre légal afin d'inscrire l'exigence de la réalisation d'une analyse salariale entre femmes et hommes dans les entreprises et institutions que le canton mandate ou subventionne, en vue de respecter l'égalité salariale.

Il est temps que le Conseil d'État prenne ses responsabilités pour pallier cette discrimination.

» •

*La motion amendée est acceptée par 89 voix contre 8.*

---



### Motion du groupe socialiste : Pour une prévention efficace face aux petits crédits ([21.127](#))

## Une mesure en amont pour prévenir un phénomène malheureusement de plus en plus courant

*Le président de groupe Jonathan Gretilat a défendu la position socialiste.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député-es,

La problématique du surendettement est un véritable fléau de société, d'autant plus qu'il touche en particulier les personnes qui se trouvent déjà très souvent dans une situation de précarité, selon les données récoltées par l'OFS. L'accès facilité à des petits crédits pour tout un chacun, systématiquement présentés comme étant prétendument « gratuits » (mais avec un petit astérisque qui renvoie à de petits caractères illisibles), trouve un écho important auprès du grand public de par les importants matraquages publicitaires à ce sujet. On ne dénombre plus le nombre de personnes insolvables contracter des crédits pouvant atteindre des milliers de francs, et ce malgré les dispositifs hélas trop laxistes de la législation fédérale en la matière. C'est bien souvent le point de départ d'une descente infernale vers le surendettement : les montants empruntés ne pouvant pas être remboursés, des taux d'intérêts à la limite de l'usure (compris entre 10% et 12%) viennent s'ajouter aux dettes existantes. Ensuite le cercle vicieux se poursuit : les factures mensuelles (loyer, assurances, frais médicaux, impôts) ne peuvent plus être payées, des poursuites sont initiées, et à partir de là, la situation devient pour ainsi dire inextricable.

Aujourd'hui, notre proposition est d'autant plus d'actualité du fait de la crise sanitaire qui perdure, et qui a indéniablement renforcé le risque d'exposition au surendettement. Comme l'a relevé pas plus tard qu'hier le Conseil d'État par communiqué de presse et en reprenant les conclusions du KOF, les personnes dont le revenu familial est faible risquent actuellement de s'endetter pour couvrir leurs dépenses courantes. Une augmentation de la précarité dans certaines catégories de la population risque de devenir visible avec un certain retard, après que les citoyen·nes auront épuisé les solutions temporaires (crédits, emprunts, factures repoussées, épuisement de l'épargne, etc.) et après la fin des aides publiques extraordinaires. Un point d'attention particulier concerne les personnes qui arrivent à la fin de leur droit aux indemnités chômage.

Voilà donc pourquoi le groupe socialiste soumet à notre Parlement la présente motion, pour demander au Conseil d'État de proposer une modification législative visant à interdire la publicité pour les crédits à la consommation, et en particulier les petits crédits, lorsqu'une telle mesure est possible au niveau cantonal. Selon nous, renoncer aux procédés publicitaires permettrait d'agir en amont contre le surendettement en renforçant la conscientisation de la population quant aux risques et dangers liés à ces procédés. On vise ici tout particulièrement,



## Nouvelles du Grand Conseil

mais pas forcément exclusivement, l'affichage sur le domaine public, soit directement, soit indirectement, par exemple en imposant que les concessions octroyées aux sociétés d'affichage incluent une clause interdisant ce type de publicités sur le domaine public.

Une fois encore, le but de telles mesures n'est pas de s'opposer à la liberté de commerce, mais bien de trouver des réponses proportionnées et adéquates à un problème de société, voire de santé publique, avéré. Les conséquences de ce phénomène de société aux niveaux tant collectif qu'individuel sont importantes, rendant la régulation de ces pratiques publicitaires légitime, d'autant plus que nous disposons d'une marge de manœuvre au niveau du droit cantonal.

Pour toutes ces raisons, nous espérons vivement que les différents groupes politiques pourront se rallier à notre motion, et vous remercions d'avance pour votre soutien. » •

*La motion est acceptée par 68 voix contre 21.*

---

### Motion Clarence Chollet : Pour un réseau de transports publics sans lacune ([21.131](#))

#### Des investissements nécessaires pour l'avenir

*Le député Laurent Duding a lu la position du groupe défendue par la députée Katia della Pietra.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste, sans surprise, soutiendra la motion 21.131.

Je partage ici quelques considérations rédigées par Katia Della Pietra, excusée ce matin, afin d'étayer la position du groupe socialiste. Je me passe de rappeler ici nos engagements et nos priorités sur le thème de la mobilité et du développement des transports publics.

Pour notre groupe, le développement de la mobilité douce et des transports publics pour toutes et tous revêt un enjeu central et majeur. Nous savons que nous devons agir vite pour réduire drastiquement la mobilité individuelle motorisée afin de limiter massivement l'émission de gaz à effet de serre.

Un changement de comportement pérenne vers l'utilisation des transports publics n'advient qu'à condition que le réseau réponde aux besoins du plus grand nombre. Nous pourrions alors espérer qu'une partie de la population se détourne peu à peu des véhicules individuels et que les jeunes ne succomberont plus à la facilité de la voiture.

Dès lors, il est indispensable que les villages non reliés bénéficient d'une desserte en transports publics. Une augmentation des cadences dans les zones déjà desservies doit aussi



## Nouvelles du Grand Conseil

faire l'objet d'une étude pour répondre aux besoins des usagers. La mise en œuvre d'un espace cantonal bien desservi en transports publics permettra de réduire la perception des distances grâce à l'augmentation de la fréquence. Ceci devrait contribuer également à prévenir l'exode de la population, des jeunes en particulier, vers les centres urbains.

Si le débat de notre plénum fait état de la situation au niveau du Val-de-Ruz, à la lecture du contenu de la motion, pour le groupe socialiste, la demande d'étude est plus « complète et étendue » et concerne l'ensemble du canton. Nous saisissons donc l'occasion de ce débat pour mentionner deux exemples dont un concerne une autre région du canton, en l'occurrence le Val-de-Travers :

Si une jeune Verrisane prévoit de rentrer avec le dernier train qui part de Neuchâtel à 23h41 pour les Verrières, elle sera bloquée à Fleurier car il n'y a pas de correspondance en bus vers les Verrières. Pourquoi ne pas réintroduire une solution ?

Pour revenir au Val-de-Ruz, la mise en place d'une ligne de bus Villiers – St-Imier serait amplement justifiée en regard d'un trafic qui augmente.

En conclusion, les enjeux sont multiples. Le transfert de la mobilité individuelle vers les transports publics n'est plus discutable et doit être développé par les autorités cantonales en partenariat avec les communes. La voiture est souvent coûteuse mais pas toujours une nécessité : les transports publics sont notre futur.

Pour terminer, nous pensons que le résultat de l'étude demandée par la motion 21.131 devra être traitée à la lumière des réflexions en cours. Nous pensons ici au cadre donné par Mobilité 2030 et les différents projets d'infrastructure validés par notre Parlement.

Merci de votre attention. » •

*La motion est acceptée par 62 voix contre 33.*

---

### **Motion du groupe socialiste : Pour une vraie surveillance de la pollution des sols en milieu urbain ([21.149](#))**

#### **Assurer la qualité des sols pour assurer la santé de la population**

*La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Abri de l'activité biologique, support pour la production de nourriture, régulation du cycle de l'eau et filtration à long terme des eaux polluées, la ressource « sol » additionne un grand nombre de fonctions menacées par des usages multiples. En effet, la gestion de la ressource naturelle « sol » est un défi majeur. Le sol n'est pas une ressource naturelle renouvelable. En



## Nouvelles du Grand Conseil

raison de sa formation lente suite à un processus complexe (env. 10'000 ans pour les sols issus des substrats glaciaires en Suisse), il a ainsi tendance à se dégrader et à perdre ses fonctions si les usages qu'on en fait ne tiennent pas compte desdites fonctions.

Pour faire face aux atteintes que subit le sol, et donc garantir sa fertilité, une ordonnance fédérale l'OSol est en vigueur depuis 1998. Dans cette ordonnance, un sol fertile y est décrit s'il présente une biocénose biologiquement active, s'il permet aux plantes de croître et de se développer normalement et ne nuit pas à leurs propriétés, si les aliments qu'il fournit sont de bonne qualité et ne menacent pas la santé de l'homme et des animaux et si son ingestion ou inhalation ne menace pas la santé humaine et des animaux.

Dans le cadre des sols urbains, c'est principalement la préservation de la fertilité en lien avec l'alimentation et les risques d'ingestion qui est à considérer. En effet, le sol urbain est principalement utilisé pour la production de légumes dans des jardins potagers et comme espace de jeu et de loisir.

Afin de garantir la fertilité des sols, l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols demande aux cantons de surveiller leur qualité. Une surveillance qui est plus que lacunaire dans grand nombres de cantons suisses, principalement en Suisse romande. Peu de moyens étant alloués à cette problématique, elle est souvent le parent pauvre de la politique environnementale.

Les atteintes probables ou autres menaces sont multiples en milieu urbain. En effet, le trafic, les activités industrielles, usines d'incinération ou intrants dans la culture de légumes dans les jardins potagers privés sont des sources de pollution à ne pas négliger. Dioxines, hydrocarbures aromatiques polycycliques ou métaux lourds sont des exemples de polluants qui s'accumulent au fil des années et peuvent devenir un problème pour la santé si ces substances se retrouvent dans nos aliments ou si la terre est ingérée par des enfants. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les jardins sont utilisés depuis plusieurs dizaines années.

Le passé industriel des villes neuchâteloises laisse penser que les sols urbains de notre canton seront également dans la tendance mesurée des sols urbains des villes romandes. Avec une augmentation des potagers urbains, il est nécessaire de connaître la qualité des sols.

C'est pourquoi, nous vous encourageons à accepter cette motion. » •

*La motion est acceptée par 59 voix contre 32.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 7 septembre 2021.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*